

Conseil municipal du 5 Septembre 2017

Convocation le 28/08/2017

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : M Christian LETOVANEC, Mme Evelyne ROIBET,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 4 Juillet 2017

Corinne LAGUT est nommée secrétaire de séance.

Urbanisme:

DP déposées pour des piscines Chemin de Merles, lot le clos St Victor

DP déposée pour un abri Chemin de Merles

DP accordée pour une piscine Chemin de Merles

PC accordé pour terrasse en étage Route de Desviages

PC accordé pour maison individuelle Chemin des Fossiles

Voirie :

Travaux de voirie effectués Route du Bourg, croisements de Desviages.

Les travaux dans le village vont débiter.

PLU :

La région nous a notifiée le refus de subventionner notre PLU. Les études ne sont pas compatibles avec les domaines d'intervention du plan en faveur de la ruralité.

Le 03 août ont eu lieu la réunion de lancement du PLU et des « balades visuelles » sur le territoire de la commune afin d'apporter des éléments à la phase de diagnostic

Bâtiments Communaux

Accessibilité : Les travaux sont en cours, des devis seront demandés pour la signalétique

Ecole : Les travaux de reprise des peintures des menuiseries extérieures sont terminés

Salle polyvalente : Les travaux d'amélioration de l'éclairage de la salle polyvalente sont en cours. La consultation pour le remplacement des aérothermes et l'amélioration de la ventilation a été infructueuse.

Monsieur le Maire expose que les travaux suivants sur le patrimoine aux abords de la mairie :

- Remplacement de la charpente du local technique
- Rénovation et reconstruction des murs du local et des abords
- Enduits des murs du local et des abords
- Fabrication et pose d'un garde-corps sur les murets

sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses d'investissement € HT		Recettes attendues €	
- Toiture du local	7 614.00	Région Auvergne Rhône Alpes	16 400.00
- Toiture auvent	3 850.00	(Plan Ruralité)	
- Réfection du patrimoine	9 132.60	Conseil Départemental	15 034.00
- Enduit des murs	6 924.00	Autofinancement communal	9 566.00
- Garde-corps	12 370.00		
- Imprévus	1 109.40		
Coût total :	41 000.00		41 000.00

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

Sollicite de la région Auvergne Rhône Alpes une aide financière par le plan en faveur de la ruralité sur le projet d'aménagement du local technique « mairie » et des abords de la mairie du montant de 41 000.00 €HT

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir la dite aide de la Région.

Emploi :

Pour tenir compte de l'évaluation du poste de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions d'agent technique de la commune de Geyssans.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et complémentaires le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: Vote : 13 Pour, 0 Contre, 0 Abstention,

Décide la création à compter du 11 Septembre 2017, d'un emploi à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Rendu de caution :

La locataire du logement situé 5 Rue des Tilleuls est partie au mois de Juillet. Il s'avère qu'il est nécessaire de mandater la caution bancaire qui sera imputée sur les restes à recouvrer de celle ci.

La caution s'élève à 323€ et Mr Le Maire demande de voter la décision modificative de budget

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionne. reçus		323.00€
D 2315 : Immos en cours-inst.techn	323.00€	

Rapports d'activité :

SIEH : - augmentation du nombre d'abonné – diminution de la consommation – Bons analyses de l'eau
– Pas d'augmentation des tarifs

AGGLO : - pacte financier et fiscal :

Considérant le pacte financier et fiscal, le règlement des fonds de concours et les conditions de révision de l'attribution de compensation qui en découlent,

Considérant que la proposition de condition de révision de l'attribution de compensation s'inscrit en cohérence avec les rapports de Commission locale d'évaluation des transferts de charges puisqu'il n'affecte pas l'évaluation de ces dernières,

Considérant que le conseil communautaire a défini la « Solidarité territoriale » comme un des cinq piliers du projet de territoire déclinant ainsi un pacte financier et fiscal qui inclut le règlement de fonds de concours ainsi qu'une réflexion sur le partage du foncier bâti économique.

Considérant que ce pacte retient l'ensemble des éléments discutés entre les communes et l'intercommunalité,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

- ⇒ D'approuver le projet de pacte financier et fiscal qui acte notamment des relations financières entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres dans le cadre de la fusion,
- ⇒ De retenir la condition de révision des attributions de compensation suivante : minoration de l'attribution de compensation à compter de 2018 sur la base de 50 % de la croissance du produit communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties issue de l'augmentation physique des bases économiques en prenant en référence l'année 2016, ce prélèvement est limité à un équivalent taux de 10,55 %, il induit une délibération conforme de notre commune sur ce principe,
- ⇒ D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours.

AGGLO : - Rapport d'activité 2016 :

Monsieur le Maire expose le rapport annuel 2016 de Valence-Romans Sud Rhône Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) décide de prendre acte du rapport de Valence Romans Sud Rhône Alpes relatif à l'exercice 2016.

AGGLO : - CLECT :

Considérant les travaux des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, dont Mr Claude BOURNE, titulaire, Mr Thierry DUMOULIN, suppléant désignés par la commune.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport de CLECT, évaluant l'ensemble des charges transférées entre la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo et ses communes membres au 1^{er} janvier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions) d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo au titre des charge transférées au 1^{er} janvier 2017, tel qu'annexé à la présente délibération ;

d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Ecole :

Effectif de cette rentrée : 62 élèves pour 3 classes.

Nous rappelons aux parents que le stationnement en double file est interdit et dangereux. Des places de parkings sont disponibles aux abords de l'école et dans le village.

Les tarifs de cantine scolaire de Peyrins ont augmenté pour les enfants extérieurs à cette commune. L'ensemble du conseil municipal regrette qu'il n'y ait pas eu de dialogue avec les parents d'élèves concernés en amont de ce changement. Nous avons été avertis de cette décision au cours du mois de juillet.

Monsieur Le Maire propose aux conseillers que la différence de tarif soit prise en compte par la commune. A 5 contre, 4 abstentions et 4 pour, le conseil refuse cette proposition.

Divers :

- Succès pour la soirée du 1^{er} septembre avec l'ouverture du bar communal.
- Un borne WIFI sera installée prochainement à la salle polyvalente.

Fin de la réunion à 23h00

Prochain conseil municipal le 3 Octobre à 20h30.